

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 5 FÉVRIER 2018**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 25/01/2018, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascal GUEFFIER à Jean-Marc PIREAUX, Jean-Paul MOREL à Bénédicte KREBS, Isella DE MARCO à Bernadette CACALY, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

**DELIB 2018.02.05.9**

**OBJET : Réhabilitation intérieure d'anciennes écuries en pôle d'accueil et de médiation du site de la Maison Forte des Allinges : avenant n° 1 conclu avec l'entreprise ODDOS Energie titulaire du lot 9**

Madame Nicole MAUCLAIR, conseillère déléguée à la commande publique, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 2017.04.24.8 du 24 avril 2017, un marché de travaux dans le cadre de la réhabilitation intérieure d'anciennes écuries en pôle d'accueil et de médiation du site de la maison forte des Allinges, a été attribué pour un montant initial s'élevant à 35 029,60 € HT, à l'entreprise ODDOS Energie pour le lot 9 (Chauffage / Ventilation / Sanitaires).

Dans le cadre de ce marché des travaux supplémentaires doivent être pris en compte :

- Réseau de ventilation de la fosse pour un montant de 540,74 € HT ;
- Réseau de ventilation de la gaine d'ascenseur pour un montant de 719,60 € HT ;
- Raccordement du sanitaire existant du site au champ d'épandage pour un montant de 1 060,30 € HT.

Le montant total de l'avenant n° 1 au contrat est fixé à 2 320,64 € HT soit 2 784,77 € TTC.

Le montant du contrat est donc porté à 37 350,24 € HT soit 44 820,29 € TTC.

La plus-value s'élève à 6,62 % du contrat initial.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 9, dont le titulaire est l'entreprise ODDOS Energie.**
- **AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 05/02/2018

Publication et transmission en sous préfecture le 8 février 2018

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20180205-Imc13079A-BF-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.